



Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2015

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Géraldine BRUYERE, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Catherine PARISOT, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Marie-Christine GRIFFON,

Absents, excusés : Daniel LEDUC

Animateur de séance : Mathilde CORTAMBERT

Secrétaire de séance :

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

20h30 : rencontre avec M. Charlie FOUCAULT

- Présentation du bilan énergétique de la commune (TEPOS)

M. FOUCAULT présente le bilan énergétique consistant en une analyse des bâtiments de l'éclairage public ainsi que de l'assainissement de la commune sur 3 années : 2012 2013 2014.

Il présente tout d'abord une vision globale puis un détail par bâtiment permettant de un classement des plus "énergivores".

En conclusion :

- les résultats enregistrés sur la commune reflètent une tendance à la baisse des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine bâti mais également une diminution très importante des émissions de gaz à effet de serre.
- La commune se situe en dessous de la moyenne nationale pour ce qui concerne le coût et la consommation annuels par habitant

M. FOUCAULT présente ensuite un estimatif de l'évolution de la consommation sur vingt ans avec un budget "énergie" multiplié par 2.7 en particulier pour l'éclairage public.

Il indique des solutions simples (isolation, changement de fenêtres, programmation des chauffages...) pour économiser l'énergie.

Le conseil municipal, après ces explications, est bien conscient des efforts à réaliser pour tenter une diminution de ces consommations et de l'émission des gaz à effet de serre.

La mise en place de la chaufferie contribue toutefois à cette réflexion et à l'engagement de la commune à contribuer à la démarche de développement durable.

Il convient de continuer à travailler ensemble sur les actions à mettre en place, améliorer les pratiques et le comportement et prendre en compte ce facteur au moment des rénovations futures des bâtiments.

Le conseil remercie M. FOUCAULT pour son travail clair et précis.

Le compte rendu de la réunion du 18 mai 2015 est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ Aménagement cour de l'école

- Résultat de l'appel d'offres

Le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation qu'il a conduite pour attribuer le marché d'aménagement de la cour de l'école primaire.

Il indique que 5 entreprises ont été sollicitées, 4 ont remis une offre dans les délais, la date limite de réception ayant été fixée au 18 juin à 12h00.

Au vu du rapport d'analyse établi par le Maître d'Ouvre et de la vérification qu'il a effectuée, il indique que toutes les offres ont été jugées recevables et que l'entreprise THIVENT apparaît comme la moins disante avec une offre à 37 733€98 HT.

Le conseil municipal décide :

- D'attribuer le marché d'aménagement de la cour de l'école primaire à l'entreprise THIVENT, moins disante, pour un montant de 37 733€98 HT.
- Autorise le Maire à signer la lettre de commande et les pièces de la consultation valant marché de travaux.
- Confirme que les travaux devront impérativement être réalisés entre le 6 juillet et le 14 août 2015.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer toute pièce utile et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette décision dans les meilleurs délais

➤ Maison des associations

Le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution de fonds supplémentaires dans le cadre du volet "bâtiment basse consommation".

Il indique que les divers dossiers de demande de subvention sont soit déjà déposés, soit en cours de réalisation.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ Renouvellement CUI

Le Maire indique au conseil municipal que les contrats de 3 agents embauchés en CUI arrivent à échéance. Le conseil municipal charge le Maire de solliciter leur renouvellement auprès des services de pôle emploi.

QUESTIONS FINANCIERES

➤ Décisions modificatives : budget eau et ZLP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

- sur le budget eau de l'exercice 2015.

CREDITS A OUVRIR

	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	67	673			Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 100 €

CREDITS A REDUIRE

	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	011	615			Entretien et réparation	- 100 €

- sur le budget ZLP de l'exercice 2015.

CREDITS A OUVRIR

	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	20	2051	183		Concessions et droits similaires	+ 2 100 €

CREDITS A REDUIRE

	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	21	21318	183		Autres bâtiments publics	- 2 100 €

➤ Admissions en non-valeur

Sur proposition du receveur municipal, l'assemblée délibérante accepte d'admettre en non valeur des créances irrécouvrables relatives :

au budget général de la commune : 1 010.60€
au budget eau : .456.91€
au budget zone de loisirs : 71.20€

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ Commission Tourisme :

- **Site de Loisirs du Paluet**
 - Massage bien-être

Le Maire informe le conseil municipal de l'initiative d'une mâconnaise, praticienne en massage bien-être, qui recherche un local ou un emplacement (cf article JSL du 29 avril 2015) afin de prodiguer des massages dont une partie des profits serait reversée à l'association MANOJ Népal de Matour.

Il propose, en accord avec la décision du conseil municipal du 18 mai dernier et en concertation avec la praticienne, de lui mettre à disposition, dans le cadre des animations du Paluet, une gloriette érigée sur un parquet sur le site du Paluet, pour les mois de juillet et août, à titre gracieux, en contrepartie du reversement de 30% des recettes tirées de cette activité à cette association.

Le conseil municipal :

- accepte la proposition du maire
- autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention précisant les modalités de cette mise à disposition ainsi que toute pièce utile, et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette décision.

- Règlement du snack-bar

Annie VOUILLON présente au conseil municipal le projet de règlement de l'utilisation du snack bar proposé par la commission.

Le conseil municipal le valide selon la version ci-annexée



Matour – Site de Loisirs du Paluet

SNACK-BAR DU CAMPING – REGLEMENT 2015

Le camping n'est pas un lieu public, son accès est réservé aux clients et au personnel de service. Il est interdit à toute autre personne.

Toutefois, le snack-bar du camping, proposé aux campeurs et aux clients de la piscine, est également ouvert aux personnes extérieures, le responsable du Paluet est libre de leur refuser l'accès en cas de comportement nuisible à la tranquillité des lieux.

L'accès est conditionné par des horaires d'ouverture, affichés dans les lieux.

Clients non campeurs :

L'accès au bar est toléré, aucune circulation dans le camping n'est admise :

- Pour aller du bar à l'étang ou à l'aire Agorespace, il faut ressortir de l'enceinte du camping et contourner la piscine ainsi que le minigolf.
- La pelouse située entre le bar et la piscine est considérée comme une plage, une tenue de rigueur est exigée.
- La vente de boissons alcoolisées est interdite aux clients accédant au bar par la piscine.
- L'accès direct à la piscine est interdit depuis le bar et le camping pour toutes les personnes, y compris les titulaires d'une carte ou d'un bracelet. il doit obligatoirement se faire par l'entrée de la piscine.
- L'accès direct piscine - bar est réservé aux personnes ayant acquitté leur entrée de piscine.
- L'accès aux courts de tennis se fait par l'intérieur du camping uniquement pour les titulaires d'un droit d'accès ou d'une autorisation.
- L'accès au minigolf se fait par le portail à l'entrée de la piscine et est réservé aux titulaires d'un billet ou d'une autorisation.

Les règles élémentaires de politesse et de respect mutuel doivent être respectées, aucun débordement ne sera admis.

Le Maire de Matour ou toute personne ayant reçu délégation de sa part, prendra toutes les mesures à l'encontre des personnes qui ne respectent pas le présent règlement.

- Sets de tables

Annie VOUILLON fait part au conseil municipal de la nécessité de prévoir des sets de tables au snack-bar du camping pour protéger les tables de la terrasse.

Elle présente plusieurs devis et l'assemblée retient celui de la société "im'pose" pour un montant HT de 459€ les 5 000 sets.

- Pêche

Le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de reconduire une animation "initiation pêche", dédiée aux enfants, mais qu'il y a lieu d'en préciser les modalités.

Le conseil municipal décide de :

- reconduire cette animation "initiation pêche"
- fournir et entretenir le matériel complet
- fixer le montant de la séance à 2€ par enfant
- de préciser que, en particulier pour les groupes, l'animateur se charge d'initier les jeunes mais en aucun cas ne gère la discipline qui est réservée à l'équipe d'encadrement

- Animations juillet août

Annie VOUILLON Présente au conseil municipal les animations qui seront proposées aux estivants pour la période juillet/août.

Le conseil municipal les valide tel que proposées par la commission.

PLANNING DES ANIMATIONS JUILLET ET AOUT 2015							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h40-10h10 aquabike 10h15-10h45 aquabike	10h-10h45 aquagym	10h-10h45 cours collectifs de natation	10h-10h45 aquagym	10h-10h45 cours collectifs de natation ??	9h40-10h10 aquabike 10h15-10h45 aquabike	10h-10h45 aquagym
	10h-12h Kid's club	10h-12h Kid's club	10h-12h Kid's club	10h-12h Kid's club	10h-12h Kid's club	10h-16h, le 4 juillet randonnée découverte de la Joëtte (OT)	
	11h-13h(14h) spéciale nageurs et jardin aquatique ludique	11h-13h(14h) spéciale nageurs et jardin aquatique ludique	11h-13h(14h) spéciale nageurs et jardin aquatique ludique	11h-13h(14h) spéciale nageurs et jardin aquatique ludique	11h-13h(14h) spéciale nageurs et jardin aquatique ludique	11h-13h(14h) spéciale nageurs et jardin aquatique ludique	11h-13h(14h) spéciale nageurs et jardin aquatique ludique
Après midi	14h-15h Animusée « A l'école d'autrefois »		14h-15h Animusée « Le miel et les abeilles »	14h-15h Animusée « Le miel et les abeilles »	14h-16h30 Sortie animée « Il était 1 fois la vie » 10/7, 7/8 « Les arbres de la région » 17/7, 14/8 « Les pieds dans l'eau » 23/7, 21/8 « artiste en herbe » 31/7, 28/8		11h pot d'accueil du camping
	14h-16h(17h) structure gonflable	14h-16h(17h) structure gonflable	15h-16h30 Olympiades	14h-16h structure gonflable	14h-16h(17h) structure gonflable le 14 août : fête de la piscine	14h-16h(17h) structure gonflable	14-16h(17h) structure gonflable
			18h? : petit marché du paluet	???h concours de boules/pétanque			
Soirée	19h-19h45 aquabike 19h45-20h30 aquabike	19h-19h45 aquabike 19h45-20h30 aquabike	19h-19h45 aquabike 19h45-20h30 aquabike	19h-19h45 aquabike 19h45-20h30 aquabike			
	Soirée à Thème au Snack-Bar 6/7 : ambiance guinguette/boeuf bourguignon 13/7 : amb DJ, jeux/saucisson au vin 20/7 : Philippe Peléjia/moules frites 27/7 : karaoké/chili con carne 17/8 : jazz campus ? /moules frites 24/8 : ambiance DJ, jeux/boeuf bourguignon 31/8 soirée musicale/repas selon stock	19h15-20h30 randonnée pédestre	21h-23h(juillet) 20h30-22h30 (août) Sortie animée « chauve souris »	20h en juillet, 19h30 en août : balades nocturnes de l'OT 2/7 : Matour 9/7 : Montamy sur Grosne 16/7 Montmelard 23/7 : Saint Pierre le Vieux 30/7 : Trambly 6/8 : Trivy 13/8 : Vesrosvres 20/8 : Brandon 27/8 : La Chapelle du mont de France	19h soirée barbecue ?		
				20h30-22h piscine nocturne (à partir 2/7)	19h-19h45 aquagym		
					20h30-22h plongée (17/7,24/7,7/8?,14/8,21/8)		
					le 14 août : feu d'artifices et bal (parking de la piscine)		
piscine municipale			Maison des Patrimoines	camping du paluet			

- Règlement intérieur du camping

Annie VOUILLON présente un projet de règlement intérieur définissant les modalités d'accès au terrain de camping et incluant les nouveaux équipements (sauna, tentes équipées...).

Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

- Questions diverses

Le conseil municipal fait un rapide bilan de la journée portes ouvertes au camping et note une importante participation.

Les visiteurs semblaient intéressés et ont apprécié les équipements et l'entretien des lieux.

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité de reconduire l'opération une fois par an pour tenir les Matourins informés des nouveautés et leur montrer les équipements.

- **Site de Loisirs du Paluet**

Le Maire rappelle au conseil municipal les livrets édités pour commémorer la grande guerre et mettre à disposition du public une synthèse de l'exposition des affiches à la maison des patrimoines.

Il indique qu'il y a lieu d'en fixer le tarif de vente aux visiteurs.

Le conseil municipal décide de les vendre 5€

- **Commission Scolaire Jeunesse :**

- **Réunion**

Géraldine BRUYERE fait part au conseil municipal de la tenue d'une réunion avec le SIVU pour programmer les NAP à partir de la rentrée prochaine.

Une activité sport va se mettre en place et une demande d'utilisation du gymnase sera sollicitée auprès du collège St Cyr pour le mardi après-midi

○ **Divers**

- Géraldine BRUYERE le bilan des dernières entrevues qu'elle a eu avec les enseignants, le personnel ... :
- une série de travaux sont à prévoir durant la période estivale au sein de l'école maternelle (sols, rideaux...).
 - des ordinateurs deviennent obsolètes. Le conseil municipal décide de prévoir un renouvellement en 2016
 - le vidéoprojecteur prévu à l'école primaire sera acheté auprès de l'entreprise ECOTECHNOLOGIE pour un montant TTC de 3 040€.
 - les prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire 2016 sont de :
 - 75 élèves en école primaire
 - 49 élèves à l'école maternelle

○ **Demande de dérogation**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de dérogation de parents, nouveaux habitants de SAINTE CECILE, pour scolariser leur enfant sur la commune de MATOUR.

Il indique avoir reçu la maman pour plus d'information et l'avoir incitée à fréquenter l'école de son village mais l'assistante maternelle du futur élève est domiciliée à MATOUR, personne ne pouvant l'accueillir à SAINTE CECILE.

Il précise que c'est la première fois qu'il reçoit une telle sollicitation et que les dérogations acceptées précédemment par le conseil municipal viennent d'habitants de communes circonvoisines et dans un rayon limité

Il demande à l'assemblée de se prononcer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter cette scolarisation à l'école maternelle de MATOUR pour des raisons pratiques d'organisation de la famille, l'assistante maternelle étant domiciliée dans notre commune,
- de n'accueillir les enfants que si la Commune de SAINTE CECILE donne son accord étant précisé qu'aucun frais de scolarisation ne sera demandé à la commune où résident les parents, à charge de réciprocité le cas échéant
- que cette demande sera effective à la rentrée 2015/2016 pour les enfants en âge d'être scolarisés.

○ **Cantine**

Géraldine BRUYERE rappelle au conseil municipal sa délibération 58/2015 concernant le service de restauration scolaire et la nécessité de lancer une consultation afin de renouveler le contrat attribué à l'époque à la société "Bourgogne repas" qui arrive à échéance.

Elle indique qu'une consultation pourrait être lancée dans le cadre d'une procédure adaptée et précise que le nombre de repas annuel est estimé à environ 12 000.

Un dossier de consultation des entreprises, élaboré par la commission d'élus en charge du dossier, est présenté.

Le conseil municipal décide :

- de lancer une consultation de prestataires susceptibles de fabriquer et livrer des repas au restaurant scolaire des écoles primaire et maternelle, en liaison froide, pour une prestation comprenant la conception des menus, la fabrication et la livraison des repas,
- dit que la procédure de dévolution du marché s'effectuera dans le cadre d'une procédure adaptée fondée sur l'article 28 du code des marchés publics,
- dit que le marché s'exécutera par émission de bons de commande successifs,
- dit que la durée du marché sera de un an à compter de sa notification, le marché étant reconductible de façon tacite par périodes annuelles sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans,
- approuve le dossier de consultation des entreprises présenté par la conseillère municipale,
- autorise le Maire ou les adjoints à engager la consultation et à prendre toute mesure, signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

➤ **Commission Technique :**

Thierry MICHEL explique au conseil municipal que le fonctionnement des chaudières de la chaufferie bois ne donne pas encore entière satisfaction, en particulier en période de basse consommation.

Il indique avoir rencontré conjointement l'entreprise GUERIN, un thermicien ainsi qu'un spécialiste des services de l'ATD, Agence Technique Départementale.

A l'issue de cette entrevue de modifications sont à prévoir pour apporter un meilleur rendement et une meilleure maîtrise de la consommation.

Le conseil municipal décide d'accepter les devis de :

- SB thermique pour un montant HT de 2 665€
- GUERIN pour un montant HT de 635.17

COMMUNAUTE DE COMMUNES

➤ **FPIC 2015**

Vu les articles L 2336-1 à 7 du CGCT.

Le Maire expose que la loi de finances 2011 a créée en son article 125 le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et que la loi de finances 2012 en son article 144 en a fixé les modalités qui consistent à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Après avoir souligné que le prélèvement ou le reversement du FPIC est d'abord calculé au niveau de l'EPCI avant redistribution éventuelle aux communes, le Maire indique que la Communauté de Communes de Matour et sa Région a décidé à l'unanimité le 4 juin dernier de procéder pour 2015 à la répartition dérogatoire libre suivante :

1. répartition entre l'EPCI et les communes membres :
Même attribution aux communes qu'en 2014 : 44 396 €, la Communauté de communes conservant le surplus attribué en 2015 : 65 998 €
2. répartition entre les communes membres :
Répartition égalitaire de 4 036 € entre les communes quelque soit la population conformément au tableau ci-joint.

Répartition dérogatoire libre FPIC 2015 (reprise 2014)					
Redistribution			Prélèvement		Solde
CCMR	119 757	74 305	9 363	8 307	65 998
Communes		45 452		1 056	44 396
		Montant reversé	Montant prélevé		
Redistribution communes	Population DGF	répartition dérogatoire n° 2 libre	répartition dérogatoire n° 2 libre		
BRANDON	356	4 132		96	4 036
LA CHAPELLE	198	4 132		96	4 036
CLERMAIN	258	4 132		96	4 036
DOMPIERRE	1 079	4 132		96	4 036
MATOUR	1 230	4 132		96	4 036
MONTAGNY	108	4 132		96	4 036
MONTMELARD	406	4 132		96	4 036
ST PIERRE	414	4 132		96	4 036
TRAMBLY	474	4 132		96	4 036
TRIVY	323	4 132		96	4 036
VEROSVRES	585	4 132		96	4 036
Total	5 431	45 452	Total	1 056	44 396

Après avoir souligné que cette répartition égalitaire correspond à l'état d'esprit de la Communauté de communes de développer le territoire pour l'intérêt de toutes les communes en respectant chacune, le Maire indique que cette répartition profite aux plus petites communes et qu'il convient que les communes délibèrent en complément du Conseil communautaire.

Le Conseil municipal, approuve la répartition dérogatoire libre pour le FPIC 2015, décidée à l'unanimité par la Communauté de Communes de Matour et sa Région le 4 juin 2015.

➤ **Zonage PLUIH**

Le Maire explique au conseil municipal avoir reçu la dernière "mouture" du PLUIH et l'avoir contrôlé avec les élus disponibles.

Beaucoup de rectifications ont du être apportées au plan.

Une réunion interne de la communauté de communes est prévue le 29 juin 2015.

Le conseil municipal accepte le projet, tel que présenté, pour la commune de MATOUR.

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS

➤ **Loyer appartement "ESPOSITO"**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'achat de l'appartement dit "maison ESPOSITO".

Il précise qu'il est actuellement occupé par M. Laurent HILARION.

Le conseil municipal charge le Maire ou un adjoint de faire à M. HILARION une proposition de loyer comme suit :

- 95 m² x 3.95 soit : 375.25
- décision de M. HILARION avant le 15/07/2015
- en cas de refus de la proposition, libération de l'appartement au 31/08/2015

➤ **Maison BOUSSAUD/BOUSCARAT**

○ **Demande installation climatisation**

Thierry MICHEL explique au conseil municipal que la société IM'POSE, locataire d'un local commercial situé dans la maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT, souhaite bénéficier de l'installation d'une climatisation.

Il présente plusieurs devis.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter de prendre en charge la pose d'une climatisation mais pas l'achat du matériel
- de préciser que le matériel restera propriété de la commune en cas de départ du locataire
- de faire une convention entre la commune et la société IM'POSE définissant les modalités
- de retenir le devis de l'entreprise THEVENET pour un montant HT de 1 400€ correspondant à la pose du matériel

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Remboursements

Le Maire indique au Conseil Municipal que M. Lionel CHAZEAU et Mme Annick GIRAUD ont dû avancer sur leurs fonds propres, pour payer, par chèque, des fournitures pour les services de la base de loisirs du Paluet, les fournisseurs refusant d'être payés par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide de rembourser :

- à M. CHAZEAU le montant de 10€28 TTC auprès de la SARL quincaillerie Bourbonnaise pour l'achat de mousquetons destinés à la piscine municipale selon la facture qu'il a présentée :
- à Mme Annick GIRAUD /
 - o le montant de 399€99 TTC auprès de la société BOULANGER pour l'achat d'une climatisation destinée au snack-bar du camping selon la facture qu'elle a présentée
 - o le montant de 424.95€ TTC auprès de la société EMINZA pour l'achat d'une tonnelle et de 4 voiles d'ombrage destinées à la base de loisirs du Paluet, selon la facture qu'elle a présentée

➤ Renouvellement machine à affranchir

Le Maire indique au conseil municipal que le contrat passé avec la société FRAMA concernant la machine à affranchir arrive à échéance.

Il présente divers devis et le conseil municipal décide de retenir la société FRAMA, mieux disante, aux conditions suivantes :

- remplacement de la machine à compter du 30/07/2015
- facturation du loyer annuel 4 mois après installation soit le 30/11/2015
- un nouveau loyer figé à 280€ HT/an au lieu de 360€ HT/an (soit environ 25 % de remise fidélité)
- forfait "Serenis" inclus offert (toutes les mises à jour La Poste illimitées et offertes pendant la durée du contrat)
- lot de 2 cartouches classiques figé à 270€ HT
- ou lot de 2 cartouches reconditionnées à 190€ HT
- + 5 % de remise par commande de 3 lots
- maintenance incluse

➤ Jazz campus

Annie VOUILLON rappelle au conseil municipal de l'organisation du stage "jazz campus" du 15 au 22 août 2015.

Elle indique une demande de l'association pour bénéficier de la mise à disposition de la salle de cinéma, en cas de pluie, le 15/08 à l'occasion du concert à 21h00.

Le conseil municipal accepte cette proposition et demande au Maire de contacter "ciné'Matour" pour organiser au mieux la séance de cinéma prévue à cette date.

Il rappelle à l'assemblée la tenue de l'inauguration le 15 août à 18h00

➤ "Villages solidaires" : demande d'utilisation de la salle des aînés

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association "villages solidaires" pour utiliser la salle dédiée au club des aînés les 26 septembre et le 28 novembre.

La présidente du club ayant donné son accord, le conseil municipal accorde la mise à disposition de ce local aux dates souhaitées, à titre gracieux.

➤ Secours catholique

Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention présentée par le secours catholique.

➤ B-Side company

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la troupe "B-Side Company" pour présenter leur spectacle "Tracks".

Cette troupe est composée de 10 artistes venant de cinq pays différents, tous issus de l'Academy for Circus and Performance Art des PAYS BAS.

Les artistes montent un trapèze et offrent gratuitement leur spectacle.

Le conseil municipal accepte cette proposition pour la soirée du 22 août prochain.

➤ Permanence des élus

Le Maire fait passer à l'assemblée le planning des permanences et des congés estivales où les élus précisent les disponibilités et leur participation aux diverses manifestations.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Invitation anniversaire tabac/presse

Le conseil municipal est invité à fêter les "un an" du tabac-presse de MATOUR, tenu par Mme Agnès BARRAUD, le 27 juin 2015 à 11h30

➤ **AG basket**

Jean-Claude WAEBER représentera le Maire à l'occasion de l'assemblée générale de l'association du basket club de MATOUR, le 27/06/2015 à 18h00.

➤ **Inauguration lab 71**

Le Maire informe les élus de l'inauguration de "lab 71" le 25 juin à 17h00. Marie-Thérèse CHAPELIER y représentera le Maire de MATOUR

➤ **Remerciements "au cœur du sport"** : pour la mise à disposition de la salle de cinéma

➤ **Remerciements "michelin"** : pour la fermeture de la route de "Chateauthiers" à l'occasion de tests de pneumatiques

➤ **Préservation de la biodiversité** : "guide d'accompagnement pour l'action"

➤ **Météo mai 2015**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 00h00

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 20 juillet 2015 – 20h30- salle du conseil Lundi 24 août 2015 – 20h30 – Salle du conseil
